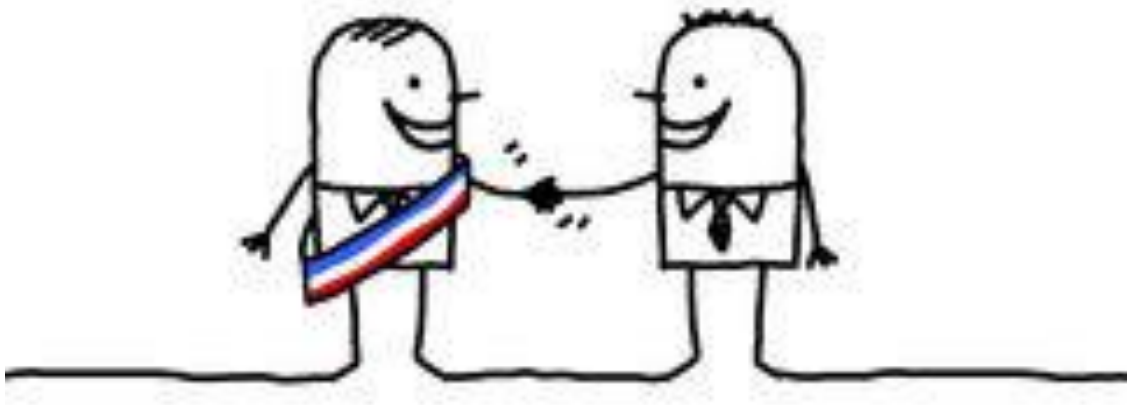


Les finances publiques

Comptabilité en partie double

Collectivité	Trésor Public
• Ordonnateur	• Comptable



Les documents comptables



Le budget primitif

Les décisions modificatives

Le compte administratif

Le compte de gestion



Le budget



Le budget est un acte de prévision et d'autorisation

Il prévoit et autorise toutes les dépenses et toutes les recettes annuelles de la commune.

Le budget est voté par le conseil municipal et exécuté par le maire (ordonnateur)

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Dans chacune des sections, les dépenses et les recettes sont classées par chapitres et par articles.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants et de moins de 10 000 le budget est obligatoirement voté par nature et comporte une présentation fonctionnelle.

Les principes budgétaires

- Principe de l'annualité
- Principe de l'unité
- Principe de l'équilibre
- Principe de l'universalité





Principe de l'annualité

Le budget est voté pour UN AN qui coïncide avec l'année civile du 1er janvier au 31 décembre.

Il devrait être voté avant le 1er janvier mais dans les faits il peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'année en cours.

Principe de l'unité

Toutes les dépenses et toutes les recettes d'une commune doivent figurer sur un document unique.

Dérogations :

- décisions modificatives
- budgets annexes

Principe de l’équilibre

Les recettes et les dépenses doivent s’équilibrer exactement et être évaluées de façon sincère.



Principe d’universalité

L’ensemble des recettes est destiné à financer l’ensemble des dépenses. Le budget doit décrire l’intégralité des produits et des charges sans possibilité de contraction entre les recettes et les dépenses.



BUDGET

Section d'investissement

+

Section de fonctionnement



Recettes = Dépenses

Recettes = Dépenses



L’exécution budgétaire

Phase administrative	Phase comptable
- L’engagement ou bon de commande dans la limite des crédits budgétaires - La liquidation : arrêt du montant - L’ordonnancement : ordre de payer ou d’encaisser (mandatement ou émission de titre)	Compétence exclusive du receveur municipal qui a l’obligation de vérifier la régularité des opérations.



De la commande au paiement



1 – vérifier que la dépense est prévue au budget

2 – établir le bon de commande au vu d'un devis ou autre (signé par l'ordonnateur



3 – passer la commande avec le bon

4 – réception de la facture : enregistrer la facture et s'assurer que le service est fait. Imputer la dépense (nature et fonction)

5 – émission d'un mandat avec les justificatifs nécessaires en s'assurant que la commune a assez de trésorerie pour payer

6 – signature de l'ordonnateur

7 – envoi au receveur municipal

8 – Réception du mandat à la trésorerie
9 – Vérification par le trésorier du montant, des pièces justificatives (facture), de l'imputation,
du disponible budgétaire, du disponible de trésorerie, du signataire
10 – ordre de payer à la banque de France
11 – virement au fournisseur





La dématérialisation



Le papier a été remplacé par des fichiers qui transitent par internet selon un protocole informatique : les échanges entre l'ordonnateur et le comptable se font via le **portail de la gestion publique** ; pour les échanges avec la préfecture par **ACTES** via une plateforme de transmission agrée.
Les signatures quant à elles sont forcément électroniques.

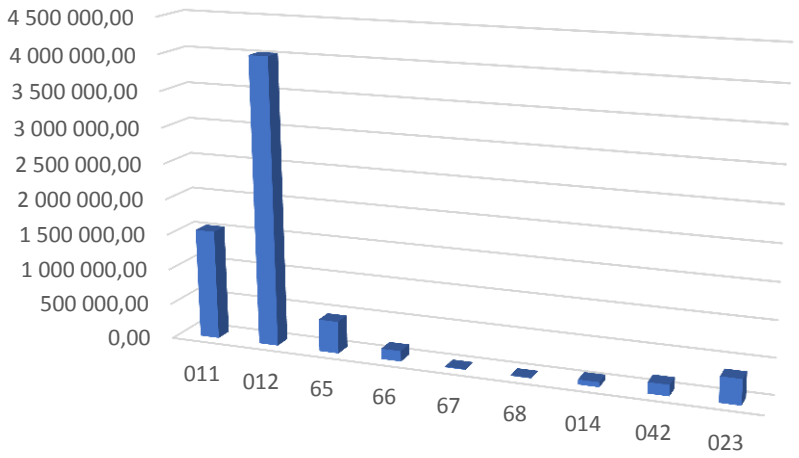
Au 1er janvier 2020 nous ne pourrons plus recevoir de factures par courrier. Elles transiterons obligatoirement par Chorus Pro.

Un problème, à aujourd'hui, l'archivage qui doit continuer à être sur papier …….



Le budget d'Oraison 2019

dépenses



SECTION DE FONCTIONNEMENT

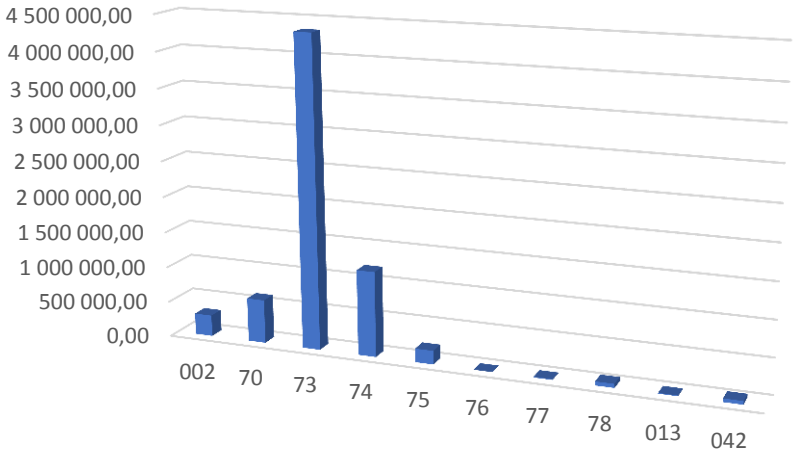
DEPENSES

Chap.	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 542 457,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 023 800,00
65	Autres charges de gestion courante	452 721,00
66	Charges financières	147 500,00
67	Charges exceptionnelles	10 300,00
68	Dotation aux provisions semi-budgétaire	5 000,00
014	Atténuation de produits	70 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	155 643,00
023	Virement à la section d'investissement	354 300,00
	Total Dépenses de fonctionnement	**6 761 721,00**

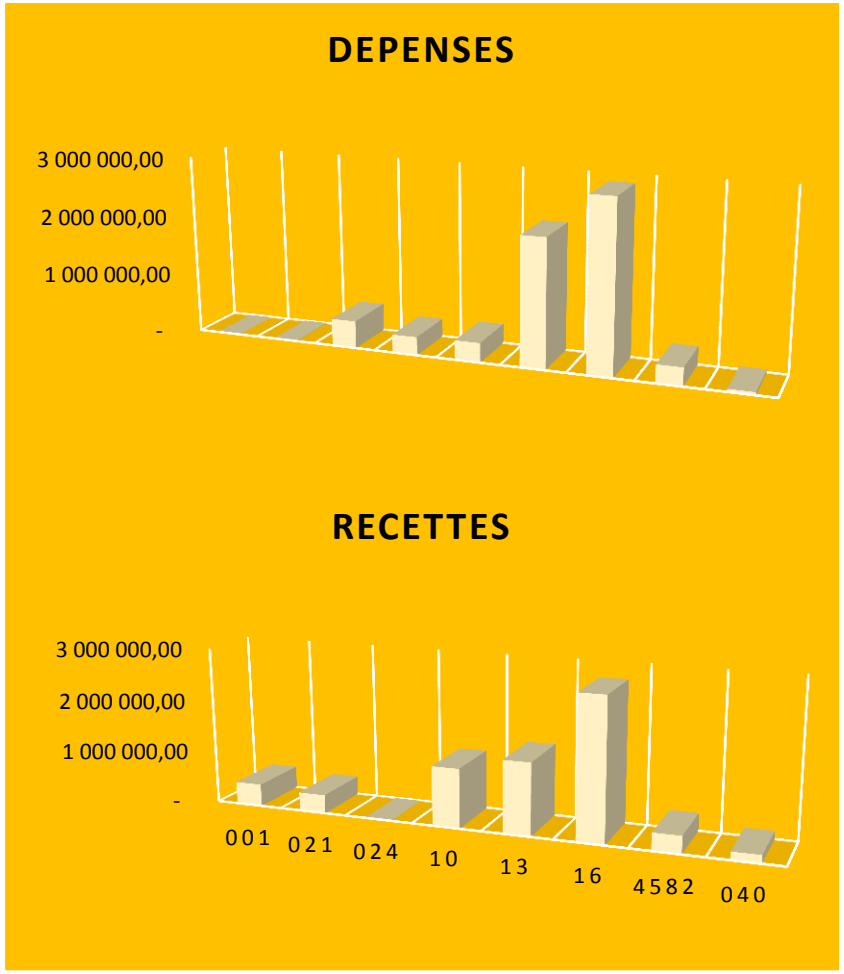
RECETTES

Chap.	Libellé	Montant
002	Résultat antérieur reporté	297 915,72
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	613 063,00
73	Impôts et taxes	4 341 008,00
74	Dotations et participations	1 193 995,00
75	Autres produits de gestion courante	191 467,00
76	Produits financiers	49,28
77	Produits exceptionnels	9 400,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	55 576,00
013	Atténuations de charges	10 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	49 247,00
	Total Recettes de fonctionnement	**6 761 721,00**

recettes



Le budget d'Oraison 2019



SECTION D'INVESTISSEMENT

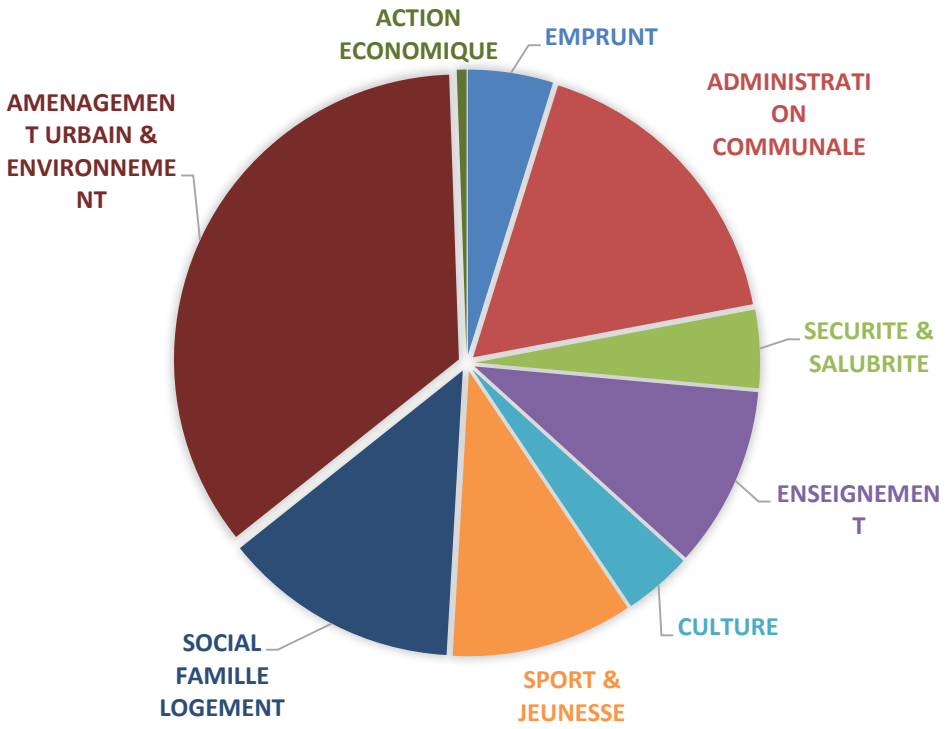
DEPENSES

Chap.	Libellé	RAR	BP	Total
020	Dépenses imprévues		-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	6 920,00	6 920,00
13	Subventions d'équipement		9 337,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	-	460 150,00	460 150,00
20	Immobilisations incorporelles	91 008,00	216 008,00	307 016,00
204	Subventions d'équipement versées	-	328 750,00	328 750,00
21	Immobilisations corporelles	613 369,63	1 537 782,00	2 151 151,63
23	Immobilisations en cours	1 088 202,35	1 778 456,00	2 866 658,35
4581	Opérations sous mandat	63 859,42	244 000,00	307 859,42
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		49 247,00	49 247,00
	Total Dépenses d'investissement	**1 856 439,40**	**4 630 650,00**	**6 487 089,40**

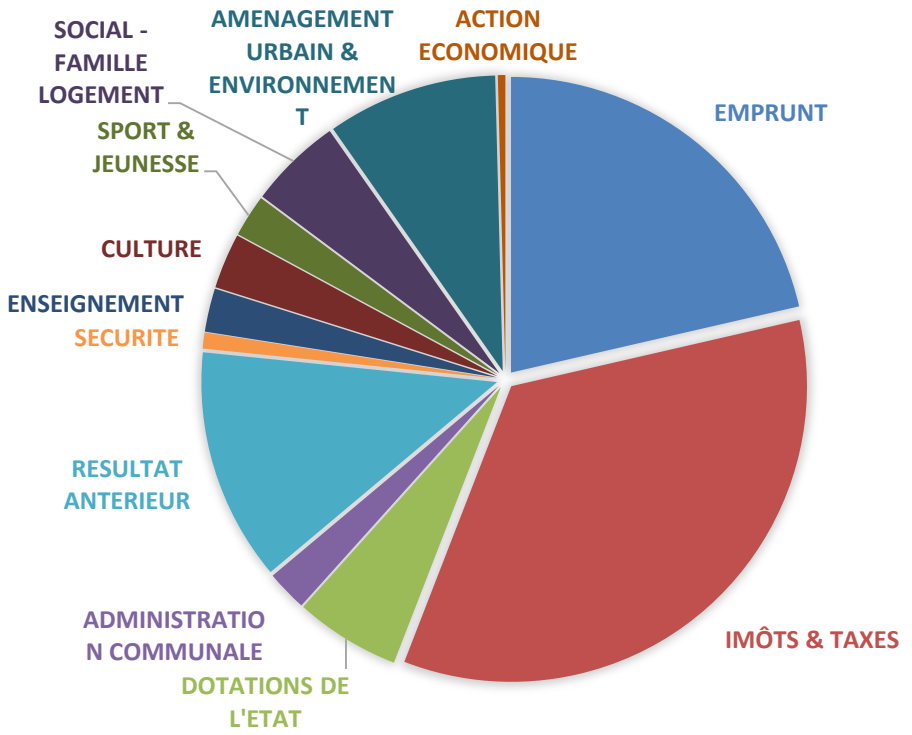
RECETTES

Chap.	Libellé	RAR	BP	Total
001	Résultat antérieur reporté		426 162,11	426 162,11
021	Virement de la section de fonctionnement		354 300,00	354 300,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-	2 200,00	2 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	1 131 351,86	1 131 351,86
13	Subventions d'investissement	455 708,00	922 857,00	1 378 565,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	2 701 150,00	2 701 150,00
4582	Opérations sous mandat	93 717,43	244 000,00	337 717,43
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		155 643,00	155 643,00
	Total Recettes d'investissement	**549 425,43**	**5 937 663,97**	**6 487 089,40**

Le budget d'Oraison 2019



Dépenses



Recettes

FIN